

EURL 2LMG UNE AUTRE IMAGE

EURL au capital de 2000 €

Siège social : 6 rue de Crosne 76000 ROUEN

RCS ROUEN 522441906

PROCES VERBAL des décisions d'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du 5 janvier 2024

Le 05 janvier 2024 (Cinq Janvier 2024), à 21H (vingt heures), Mme GABEAU Myriam, demeurant 19 rue Abbé Godefroy à BONSECOURS (76240), gérante de la société EURL 2LMG UNE AUTRE IMAGE, EURL immatriculée 522441906 , et associée unique a provoqué une Assemblée générale extraordinaire .

L'assemblée est présidée par Mme Myriam GABEAU, associée unique et seule présente, représentant 100% du capital.

Le président constate que l'Assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

* TRANSFERT du SIEGE SOCIAL de l'EURL 2LMG

*En conséquence modification des statuts

*Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la société du 6 rue de Crosne 76000 ROUEN au 11 rue de Crosne 76000 ROUEN à compter du 5 janvier 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

En conséquence de la décision de transfert de siège social, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Le siège social est fixé au 11 rue de Crosne 76000 ROUEN ;

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est levée ce jour à 21H15.

Fait à Rouen le 5 janvier 2024

Myriam GABEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MG' with a long horizontal stroke extending to the right.